

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 24

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'issue de la discussion, M. Martenet, ingénieur des services électriques de la ville, a soulevé la question des manœuvres ininterrompues, de jour comme de nuit, qui se font en gare et incommode, tant par leur bruit que par l'acre fumée dégagée par les locomotives, les habitants des quartiers du nord de la ville. Il a émis l'idée de solliciter des C. F. F. que cette administration fasse l'acquisition de locomotives électriques à accumulateurs, sinon de tracteurs électriques à trolleys, qui pourraient au moyen de lignes aériennes être branchées sur la force motrice des tramways. M. Studer, ingénieur, défend énergiquement cette idée et il exprime ses regrets de ce que notre réseau ferroviaire neuchâtelois soit tenu si à l'arrière-plan dans le domaine de son électrification future. Il fait la proposition de soumettre cette idée à nos autorités dans l'espoir qu'elle voie sa réalisation à bref délai. L'assemblée fait sienne cette proposition et charge M. Studer d'en faire l'objet d'une motion au prochain Conseil général de la ville de Neuchâtel, au nom de la Société neuchâteloise des ingénieurs et des architectes.

Dans les *divers*, la discussion a porté sur la *salubrité publique*, dont les prescriptions édictées dans ce domaine par les autorités ne semblent pas armer suffisamment les comités de salubrité contre les propriétaires récalcitrants, sur les *concours d'architecture* en perspective, transformation de l'emplacement et des anciens locaux du pénitencier du Mail en bâtiments universitaires, et, du sanatorium neuchâtelois, objets pour lesquels aucune décision ne pouvait être prise. La question de la journée de huit heures et la semaine anglaise ont aussi fait les frais de la conversation, en sorte que tard dans la soirée se termina cette laborieuse séance qui fut, on peut bien le penser, des plus intéressantes.

Association amicale des dessinateurs et techniciens.

Sous ce titre s'est fondée à Lausanne, le 22 octobre 1919, une société professionnelle qui a pour but de grouper les employés dessinateurs, architectes, ingénieurs, techniciens, géomètres, métrologues et professions similaires de Lausanne et environs.

Elle a institué un office de placement qui recueillera les offres et demandes d'emploi. La correspondance à ce sujet sera adressée à M. Henri Thévoz, av. de Beaulieu, 1, Lausanne.

Le comité est composé de MM. Eug. Delorme, président; Robert Rothen, vice-président; Gust. Boniface, secrétaire-archiviste; Guillaume Perrier, trésorier et Alfred Benz, membre.

L'Association recevra avec plaisir toute demande d'adhésion de même que toute offre d'emploi et correspondance intéressant les employés des professions ci-dessus.

CARNET DES CONCOURS

Nouvel Hôtel de la Banque Populaire Suisse, à Zurich.

Deux précisions doivent être apportées aux renseignements que nous avons donnés sur ce concours, réservé aux architectes suisses établis dans le canton de Zurich. Ceux-ci doivent y être domiciliés avant le 1^{er} janvier 1919.

D'autre part, le secrétaire du Jury, M. A. Hochuli, est sous-directeur de la Banque Populaire Suisse, et non pas sous-secrétaire de cet établissement comme dit par erreur.

Canton de Genève.

Concours d'idées pour l'étude des bâtiments destinés aux services de la Polyclinique universitaire.

Nous avons annoncé dans notre numéro du 4 octobre l'ouverture prochaine de deux concours dans le canton de Genève. Le programme de l'un d'eux est à l'étude entre les membres d'un Jury formé comme suit:

Président: M. Perrenoud, Conseiller d'Etat, chargé du Département des Travaux publics. Les Architectes: MM. F. Fulpius, à Genève; G. Revilliod, à Genève; G. Epitoux, à Lausanne; L. Hertling, à Fribourg et M. le Dr H. Cristiani, délégué de la Faculté de Médecine, Genève. Fonctionnera comme suppléant, M. F. Martin, architecte cantonal, à Genève.

Le concours précité concerne l'étude de projets pour un ensemble de bâtiments destinés à abriter les polycliniques médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique universitaires, ainsi que l'Institut dentaire.

En ouvrant ce concours, le Conseil d'Etat attire l'attention des concurrents sur le fait que seul le bâtiment de l'Institut dentaire sera exécuté de suite; l'ensemble sera donc construit par étapes plus ou moins rapprochées. Le Conseil d'Etat désire seulement qu'une étude d'ensemble soit faite en prévision de l'avenir, pour l'utilisation de la parcelle de terrain et la relation des divers services entre eux. En conséquence, les concurrents devront s'efforcer de présenter des idées facilement réalisables dans ce sens.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Comité central . .	Fondation Geiser	31 mai 1920	1000	Membres de la Société suisse des I. et A.
Berne	Gymnase	—	—	Architectes de la ville de Berne.
Lausanne	Société de Banque suisse	31 déc. 1919	25 000 et 5000 pour achats	Architectes suisses.
Flawil	Ecole d'agriculture	—	—	Architectes saint-gallois.
Genève	Bâtiments universitaires	—	—	Architectes genevois établis dans le canton ou hors du canton.
Genève (Soconex) .	Bâtiments communaux	—	—	Architectes genevois établis dans le canton.
Chaux-de-Fonds . .	Temple national	15 janvier 1920	7500	Architectes suisses.
Chaux-de-Fonds . .	Gr. salle Maison du Peuple	24 janvier 1920	15 000	Architectes suisses.
Zurich	Banque Populaire Suisse	31 mars 1920	35 000	Architectes suisses établis dans le canton de Zurich avant le 1 ^{er} janvier 1919.
			Achat: 2000 par projet	